

Séance du 17 mars 2017

L'an deux mille dix sept, et le dix sept du mois de mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Sandrine URBAIN, Maire

Etaient présents : Mmes, Mrs, URBAIN Sandrine, ISSELIN Jean-Claude, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, CONTANT Evelyne, GONCALVES Jean, JALOUX Patricia, CABOT Christophe, PREVOT Pascal, DAUNIQUE Monique, CASTEX Céline, PILLOT Christine et CALLOT Franck

Excusés : Madame VERGNE Sandra et Messieurs GROSCLAUDE Mathias et Richard DELATTRE.

Secrétaire : Madame Monique DAUNIQUE

Date de convocation : 10 mars 2017

Date d'affichage : 24 mars 2017

Le compte rendu du conseil municipal du **2 février 2017** est approuvé à l'unanimité.

Communications du Maire :

Synthèse des faits intervenus sur le territoire de la commune par la gendarmerie de Bréviandes

Madame le Maire donne lecture des synthèses des faits des mois de décembre 2016 et février 2017.

Remerciement pour attribution de subvention

Madame le Maire informe l'assemblée des remerciements pour attribution d'une subvention communale du CFA Interpro de l'Aube.

Remerciement pour le prêt de la salle des fêtes

Madame le Maire transmet à l'assemblée le courriel du Comité des Festivités Clériciennes faisant le point sur l'organisation du repas intergénérationnel du dimanche 5 février dernier et remerciant pour le prêt de la salle des fêtes à cette occasion.

Reconstitution

Madame le Maire informe l'assemblée de sa prise de contact avec Monsieur Chilley pour la mise en place d'une reconstitution montrant des véhicules militaires de la seconde guerre mondiale

Questions principales

2017-3 : Création d'un poste d'adjoint administratif

Madame Le Maire informe l'assemblée,

Que compte tenu que la commune se trouve confronté à un accroissement permanent d'activité, il convient de renforcer les effectifs du service administratif,

Considérant la délibération n°2016-13 en date du 21 janvier 2016 ayant pour objet « Accroissement temporaire d'activité »,

Madame Le Maire propose à l'assemblée,

Conformément aux dispositions fixées par l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, de créer un emploi d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 17h hebdomadaires pour renforcer le service du secrétariat de mairie, à compter du 1^{er} mars 2017.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative au grade d'adjoint administratif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34,

Vu le tableau des effectifs,

DÉCIDE :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des effectifs,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

2017-4 : Accroissement temporaire d'activité

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment le 1° de l'article 3 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service technique à savoir : travaux de peinture, application de la loi de transition énergétique « zéro phyto », création des sentiers découverte, aménagement de la nouvelle salle de classe et du nouveau logement communal...

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'[adjoint technique](#) relevant de la catégorie hiérarchique **C** pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de **12 mois** allant du **1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018 inclus**.

Cet agent assurera des fonctions d'[adjoint technique](#) à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de **30 heures**.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut **347**.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

2017-5 : Travaux de construction d'une salle de classe : demande de subvention départementale

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet de travaux de création d'une salle de classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- considérant la nécessité de mettre en place des travaux de construction d'une salle de classe afin de remplacer la salle modulaire actuellement utilisée,

- adopte le projet de travaux de construction d'une salle de classe

- rappelle la délibération n°2017-1 en date du 2 février 2017 relative aux résultats de l'ouverture de plis d'offres pour les travaux en question rappelés en annexe

- informe que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017,

- sollicite une demande d'aide départementale auprès du Conseil Départemental de l'Aube,

- sollicite l'autorisation de commencer les travaux sans attendre l'attribution de l'aide demandée.

2017-6 : Aménagement d'une aire de loisirs et de jeux : demande de subvention départementale

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet de mise en place d'une aire de loisirs et de jeux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- considérant l'intérêt du projet de mise en place d'une aire de loisirs et de jeux dans le parc de la Mairie,

- adopte le projet de mise en place d'une aire de loisirs et de jeux dans le parc de la Mairie,

- accuse réception des différents devis. Le mieux disant étant celui de MEFRAN COLLECTIVITES pour un montant de 9.760,00 euros HT soit 11.712,00 euros TTC

- informe que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017,

- sollicite une demande d'aide départementale auprès du Conseil Départemental de l'Aube,

- sollicite l'autorisation de commencer les travaux sans attendre l'attribution de l'aide demandée.

2017-7 : Bail de location du droit de pêche

Madame le Maire informe que le bail de location du droit de pêche est arrivé à échéance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- donne son accord pour renouveler ledit bail au profit de l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Clérey pour une durée de 6 années soit du 1^{er} janvier 2017 pour se terminer le 31 décembre 2022,
- décide de fixer le montant du loyer annuel à la somme de 40,00 euros.
- décide que le loyer sera payable en une seule fois.

2017-8 : Renouvellement du bureau de l'Association Foncière : membres désignés par le Conseil Municipal

Madame le Maire porte à la connaissance de l'assemblée que le mandat des membres composant l'association foncière de remembrement de Clérey arrivant à échéance le 5 septembre 2017, il convient d'engager la procédure de renouvellement sachant que le mandat des membres sortant peut être reconduit.

Outre les membres de droit que sont le maire ou un conseiller municipal désigné par lui, et, le directeur départemental des territoires ou son représentant, **le bureau de l'association foncière comprend 6 membres désignés par moitié par le conseil municipal et par moitié par la chambre d'agriculture parmi les propriétaires des parcelles incluses dans le périmètre de remembrement.**

Madame le Maire désigne Monsieur Jean-Claude ISSELIN, 1^{er} Adjoint au Maire, comme membre de droit dans la composition du bureau de l'association foncière.

Il convient donc au conseil municipal **de désigner 3 propriétaires, exploitants ou non**, dont les propriétés sont incluses dans le périmètre de remembrement, qui siègeront pour 6 ans dans ce bureau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE de désigner les membres suivants :

- Monsieur ISSELIN Etienne
- Madame MARTIN Marie José
- Monsieur CHAPPLAIN Jean-Claude

2017-9 : Compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU), documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales : opposition au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération.

En vertu de l'article 136-II, de la loi n°2014-366 du 27 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) la Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole deviendra compétente de plein droit en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, le 27 mars 2017.

Néanmoins, si dans les trois mois précédant cette date, au moins 25 % des Conseil Municipaux (21 communes) représentant 20 % de la population de l'EPCI (33670 habitants) s'opposent à ce transfert automatique de compétence, celui-ci n'a pas lieu.

L'entrée en vigueur de la fusion, qui porte le nombre de communes membres de la communauté d'agglomération de 19 à 81 entraîne nécessairement une phase de découverte mutuelle qui permettra d'aboutir à la construction d'un projet de territoire partagé.

Dans ce contexte, le transfert de la compétence PLU à la communauté d'agglomération apparaît trop précoce. C'est la raison pour laquelle, il vous est proposé de délibérer pour s'opposer au transfert automatique institué par la loi ALUR avec effet au 27 mars 2017.

Cette décision sera à examiner de nouveau en 2020. En effet, si la communauté d'agglomération n'est pas devenue compétente en matière de PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, elle le devient de plein droit le premier jour de l'année qui suit le renouvellement général des conseils municipaux et communautaires (soir le 1^{er} janvier 2021), sauf si, à nouveau, les communes s'y opposent dans les mêmes conditions.

D'ici là, afin de permettre aux communes de prendre position sur la base d'arguments solidement étayés, un ou plusieurs groupes de travail pourrait (ent) être créé (s) au sein de Troyes Champagne Métropole afin de mener une mission d'expertise permettant de porter à connaissance de chaque Maire :

- Les expériences PLUi des communautés déjà dotées de cette compétence,
- Ce que la démarche PLUi apporte aux communes et plus largement, au territoire intercommunal,
- Les limites éventuelles de cette même démarche,
- Les différentes modalités de pilotage utilisées,
- Les différentes approches possibles en matière de sectorisation,
- Toute autre question, permettant de poser les bases d'un premier diagnostic donnant l'éclairage utile à la décision à prendre au plus tard fin 2020, de s'opposer, ou non, au transfert automatique de la compétence PLU à la communauté d'agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- de s'opposer au transfert de la compétence plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales à la Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole,

- de notifier cette décision à la Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole en sollicitant la création d'un ou plusieurs groupe(s) de travail, qui aurait(ent) pour objectif de recueillir toutes les informations utiles à la prise de décision qui devra intervenir au plus tard fin 2020.

Questions diverses

Présence à la chasse aux œufs du lundi 17 avril 2017

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux de confirmer par mail au secrétariat de mairie leur présence à la Chasse aux Œufs organisée le lundi 17 avril.

Tenue des bureaux de vote à l'occasion des élections présidentielles des 23 avril et 7 mai 2017.

	23 avril	7 mai
8 h 00 - 10 h 45 :	Mme Sandrine Urbain M. Christophe Cabot M. Pascal Prévot	Mme Sandrine Urbain M. Christophe Cabot M. Pascal Prévot
10 h 45 - 13 h 30:	Mme Evelyne Contant M. Franck Callot Mme Monique Daunique	Mme Evelyne Contant M. Franck Callot Mme Monique Daunique
13 h 30 -16 h 15:	M. Jean-Claude Isselin Mme Patricia Jaloux Mme Céline Castex	M. Jean-Claude Isselin M. Mathias Grosclaude Mme Céline Castex
16 h 15- 19 h 00:	M. Jean-Pierre Lécorché M. Jean Goncalves Mme Christine Pillot	M. Jean-Pierre Lécorché M. Jean Goncalves Mme Christine Pillot

Compte rendu de réunion de chantier du 13 mars concernant les travaux de construction de la classe

Madame le Maire fait part de l'avancement des travaux de construction de la salle de classe :

LOT 01 – MACONNERIE - Entreprise DALLEMAGNE

- Ouverture dans mur de refend RDC et étage terminée
- Cheminée : reprise des joints commencée
- Cave : décoffrage en cours de réalisation

LOT 02 – COUVERTURE - ZINGUERIE - Entreprise HEBERT COUVERTURE

- Mise en place de l'échafaudage effectuée
- Dépose de la couverture réalisée
- Préparation et mise en place de l'écran en cours

LOT 08 – CHAUFFAGE - VENTILATION – Entreprise TRIPOGNEY

- Passages évacuations des réseaux eaux usées en sous face de plancher en cours
- Traversée de mur effectuée

Aucun retard n'est constaté sur le planning des travaux.

Demandes de travaux de voirie par des habitants

- **2, Route de la Forêt** : Le propriétaire demande le règlement du problème d'écoulement des eaux pluviales résultant des travaux de réfection de la route. Un courrier a été adressé au demandeur l'informant de la réalisation de travaux de mise en place de bitume devant sa propriété.
- **Route de la Forêt** : Des riverains demandent l'installation des deux ralentisseurs sur la voie. Lors de l'entrevue avec le Service Local d'Aménagement (SLA) du Département en date du 20 février dernier ce point a été abordé. Il en ressort que l'implantation réglementaire d'un ralentisseur ne pourrait se faire qu'à 200m du panneau d'agglomération soit 50 m avant le carrefour avec la RD 671, ce qui le rendrait de ce fait inutile.
- **Rue du Lac** : Les occupants du 21 demandent l'implantation d'un ralentisseur. Le SLA informe que le panneau d'entrée d'agglomération distant de 115 m du début du virage (Rue du Lac et Rue du Jarron) ne permet pas réglementairement l'implantation de ralentisseur qui doit être implanté à 200 m d'un panneau d'agglomération.
- **Rue de l'Ecole/Rue des Oliviers** :
 1. Les membres de l'Association Syndicale Libre (ASL) du Lotissement Le Gué de Fonteny demandent « l'installation d'un bateau à la place du trottoir à l'entrée du lotissement le Gué de Fonteny ». Le SLA, lors de son intervention du 20 février, a proposé à la mairie, à ses frais, de remplacer les bordures par des caniveaux. Toutefois, les bordures étant franchissables, la mairie n'en a pas l'obligation.

2. L'ASL demande l'installation d'un nouveau ralentisseur sur la Rue de l'Ecole. Monsieur Lécorché fait remarquer qu'un ralentisseur est déjà implanté sur cette voie et que cette dernière, du fait de sa configuration, n'est empruntée que par les riverains des Rues de l'Ecole et des Oliviers.
- **Rue de la Plage** : Un riverain de la rue de la plage demande l'installation d'une barrière empêchant l'accès des véhicules aux bords de Seine. Ces derniers étant desservis par une voie communale, cela n'est pas possible.

2017-10 : Demande de retrait d'un ralentisseur Avenue de la Gare

Madame le Maire lit à l'assemblée le courrier de trois riverains de l'Avenue de la Gare demandant le retrait du ralentisseur de cette voie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de ne pas donner de suite favorable à cette demande.

Aménagement de la Place de l'Eglise

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet d'aménagement de la Place de l'Eglise gracieusement proposé par Monsieur Baroni. L'un de ses objectifs étant d'insérer la place de l'Eglise dans les parcours des sentiers découverte.

Demande de l'école élémentaire pour l'acquisition de mobilier pour la nouvelle classe

Lors de la tenue du dernier conseil d'école en date du 13 mars dernier, l'équipe enseignante a demandé s'il était possible de remplacer les tables et les chaises de la classe qui sera installée dans la nouvelle classe actuellement en travaux.

Les élus se rendront sur place pour connaître l'état du matériel actuel.

Demande de l'école élémentaire : subvention pour l'acquisition de matériel d'EPS

Madame le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de l'école élémentaire. Une subvention de 717,00 euros lui avait été attribuée en 2016 pour la prise en charge des frais d'affiliation à l'USEP. Cette année l'USEP n'interviendra pas à l'école. Celle-ci demande si cette subvention pourrait toutefois être versée dans le but d'acquérir du matériel d'EPS.

Le Conseil Municipal demande :

- la liste du matériel souhaité
- qu'il soit fait un inventaire de l'existant (notamment du matériel entreposé dans le cabanon).

2017-11 : Demande de subvention : Prix de Clérey FFC

Madame le Maire présente à l'assemblée le courriel du Président du TAC concernant une demande de subvention pour l'organisation de la 2^{ème} édition du prix CLEREY FFC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de ne pas donner de suite favorable à cette demande.

2017-12 : Demande de subvention : BTP CFA Aube

Madame le Maire communique à l'assemblée le courrier de BTP CFA-AUBE de Pont Sainte concernant une demande de subvention pour l'année 2017. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant l'intérêt des apprentis DECIDE l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 130,00 euros (65,00 euros par apprenti résidant dans notre commune) au BTP CFA Aube pour les apprentis CHARPENTIER Joffrey et DUAULT Brian.

2017-13 : Vente de peupliers

Monsieur ISSELIN présente un projet de vente des peupliers appartenant à la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte le principe du projet mais reste en attente de devis.

Echange de terrains

Monsieur ISSELIN présente le projet d'échange de terrains entre la commune et un propriétaire.

Demandes de travaux par les membres du Conseil Municipal :

- **Avenue de la Gare/Rue des Ponts/Rue de la Plage** : Dans le cadre de la mise en place des sentiers découverte, Madame Jaloux demande l'implantation d'un passage piéton à l'intersection de ces trois voies. L'Avenue de la Gare étant une route départementale, le SLA sera consulté à ce sujet.
- **Avenue de la Gare/ Rue du Poirier du Roy** : Madame Jaloux demande s'il ne serait pas possible d'enlever une portion d'herbe pour faire un accès piéton gravillonné sur une partie du bas côté de l'Avenue de la Gare.
- **Rue Saint Pierre** : Monsieur Callot demande l'installation de trottoirs avec bordure et caniveau dans la partie non encore équipée et desservant des habitations.
- **Avenue de la Gare** : Madame Contant demande la mise en place d'un cheminement doux entre la RD 671 et les premières habitations de l'Avenue de la Gare.

La séance est levée à 22 heures 45.

Ont signé, les membres présents,

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,